Article sélectionné dans
La Matinale du 11/10/2018 Découvrir l'application (https://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

Un tiers des substances chimiques les plus utilisées en Europe pas conformes à la réglementation

L'Institut fédéral allemand de gestion des risques a cherché à éprouver l'efficacité du règlement Reach de 2007. Les données fournies par les entreprises sont insuffisantes.

LE MONDE | 12.10.2018 à 00h20 • Mis à jour le 12.10.2018 à 07h09 | Par Stéphane Mandard (/journaliste/stephane-mandard/)

Un site industriel pétrochimique à Martigues (Bouches-du-Rhône), en 2012. Un site industriel pétrochimique à Martigues (Bouches-du-Rhône), en 2012. GERARD JULIEN / AFP

Un tiers des substances chimiques les plus utilisées en Europe ne respectent pas la réglementation censée protéger la santé et l'environnement. Telle est la conclusion inquiétante d'une étude sans précédent, menée par l'Institut fédéral allemand de gestion des risques (BfR) à laquelle *Le Monde* a eu accès.

Le BfR, équivalent de l'Agence française de sécurité sanitaire (Anses), est la première autorité nationale à avoir cherché à éprouver l'efficacité du règlement Reach. Entré en vigueur en 2007, il vise à encadrer la commercialisation des substances chimiques en obligeant les industriels à fournir les informations nécessaires à l'évaluation de leur dangerosité suivant le principe « pas de données, pas de marché ».

Au terme de trois ans d'investigations, les résultats mettent en évidence des trous béants dans la raquette. Le BfR, avec l'appui de l'Agence allemande de l'environnement, a passé au crible les molécules produites ou importées massivement (plus de 1 000 tonnes par an) en Europe depuis 2010 et soumises au dit « règlement ». Il en a identifié 1 814. Pour 32 % de ces substances, les données fournies par les industriels sont *« non conformes »,* concluent les experts de l'Institut, pourtant réputé proche de l'industrie chimique et épinglé pour un copier-coller des arguments de Monsanto lors de l'évaluation du glyphosate.

Lire aussi : Glyphosate : révélations sur les failles de l'expertise européenne (/planete/article/2017/11/26/glyphosate-revelations-sur-les-failles-de-l-expertise-europeenne_5220696_3244.html)

Substances omniprésentes

Phtalate, bisphénol A, Chrome VI, HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique)… ces substances ne sont pas anodines. Elles peuvent être cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques et avoir des effets perturbateurs endocriniens. Elles sont pourtant omniprésentes dans notre environnement et les biens de consommation : vêtements, meubles, jouets, peintures, cosmétiques, emballages alimentaires…

Si Reach s'applique avant tout à l'industrie chimique, il concerne toutes les entreprises (manufacturières, artisanales…) qui fabriquent, utilisent ou importent ces substances dans une quantité supérieure à une tonne par an. Les sociétés doivent les « enregistrer » auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Concrètement, elles sont tenues de transmettre des dossiers comportant des informations sur leurs propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques mais aussi des études évaluant les risques pour la santé et l'environnement, ainsi que les mesures de gestion appropriées.

C'est la qualité de ces informations que le BfR a essayé d'évaluer le plus scrupuleusement possible. Et le bilan n'est pas brillant. *« Absences de données », « évaluation manquante », « validité scientifique du modèle non documentée »…* les experts allemands n'ont pas de mots assez durs. Les données sont jugées particulièrement insuffisantes concernant les risques écotoxicologigues (61 % de non-conformité), mutagènes (40 %) et reprotoxiques (34 %).

« Les industriels violent les lois européennes »

Le Bureau européen de l'environnement (BEE), qui regroupe plus de 140 organisations environnementales, a pu assister à un atelier organisé fin août à Berlin où a été présenté en toute discrétion le travail du BfR.

« Ces résultats effarants montrent que les industriels violent les lois européennes en commercialisant des centaines de substances chimiques potentiellement dangereuses et largement répandues dans les produits de grande consommation, commente Tatiana Santos, spécialiste de la question au sein du BEE. *Pourtant, la loi est claire : c'est aux industriels de faire la preuve que leurs produits ne sont pas dangereux. La loi dit : "pas de données, pas de marché." Cela signifie que ces substances ne devraient pas être utilisées, tant que leur innocuité n'est pas démontrée. »*

Pour le BEE, l'étude du BfR relève aussi les limites de la réglementation. *« Les autorités donnent aveuglément leur feu vert à des substances souvent liées à une pandémie silencieuse,* déplore Tatiana Santos*. C'est le pilier de Reach qui est attaqué. »*

Lire aussi : Les lacunes du règlement sur les produits chimiques (/planete/article/2009/02/20/les-lacunes-du-reglement-sur-les-produits-chimiques_1158071_3244.html)

Contacté par *Le Monde*, l'ECHA ne conteste pas les résultats de l'agence allemande. *« Des efforts accrus des industriels et des autorités sont nécessaires pour atteindre un taux de conformité plus élevé pour les dossiers d'enregistrement dans le cadre de la réglementation Reach »,* reconnaît-on à l'Agence européenne des produits chimiques.

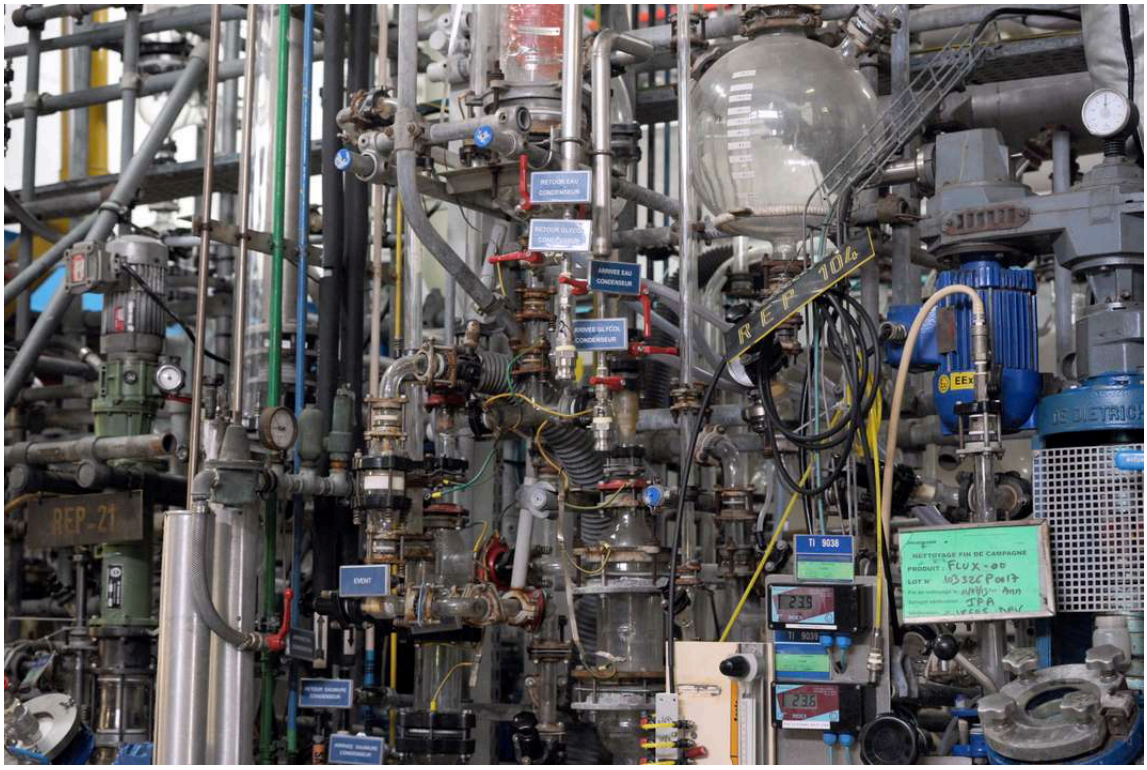

Un site industriel de chimie fine à Pithiviers (Loiret), en 2013. Un site industriel de chimie fine à Pithiviers (Loiret), en 2013. ALAIN JOCARD / AFP

Basée à Helsinki, l'ECHA croule sous les dossiers d'enregistrement. A ce jour, ils sont plus de 40 000. Mais elle n'a pu *« vérifier la conformité »* que de 1 780 d'entre eux. L'objectif fixé par la législation est de contrôler *« au moins 5 % »* de tous les dossiers, précise l'ECHA.

Même sur la base de ce très faible échantillon, *« dans la majorité des cas, la non-conformité d'un ou de plusieurs paramètres a été établie »*, confirme l'autorité européenne. Elle précise, cependant, avoir formulé *« plus de 4 000 demandes de mise en conformité. »* Et dans *« plus de 85 % »* des cas, celles-ci ont été suivies d'effets.

« Un système qui se mord la queue »

Le BEE brandit le rapport du BfR pour réclamer *« la fin de l'enregistrement automatique des dossiers non conformes et leur retrait immédiat »*. L'organisation demande, en outre, à la Commission européenne d'envisager des *« mesures coercitives »* pour obliger les industriels à respecter la réglementation.

Reach est actuellement en cours de révision. Un document de travail préparatoire évoque une *« entrave »* à l'identification des substances qui posent problème et à la capacité des autorités à protéger le public et l'environnement.

« Cinq pour cent de dossiers contrôlés, cela signifie surtout que 95 % ne le sont pas du tout. C'est très inquiétant. Surtout que l'on sait, désormais, que les industriels sont incapables de fournir les informations de base sur des substances pourtant connues depuis très longtemps pour la plupart », commente le sociologue Henri Boullier.

Chercheur à l'Inserm, il s'est notamment intéressé au cas du DEHP dans le règlement Reach. Phtalate toxique pour la reproduction, le DEHP a été identifié dès 2009 comme *« substance extrêmement préoccupante ».* Pourtant, près de dix ans plus tard, certains producteurs comme le Français Arkema continuent à bénéficier d'une autorisation pour des usages spécifiques. On retrouve ainsi le DEHP dans les rideaux de douche, les jouets, les câbles électriques, les poches de sang ou encore les sex toys.

Lire aussi : En Europe, 20 % des jouets testés contiennent des phtalates interdits (/planete/article/2018/02/15/en-europe-20-des-jouets-testes-contiennent-des-phtalates-

> **interdits_5257143_3244.html)**

L'explication tient peut-être à l'essence même de ce *« système qui se mord la queue »*, selon l'expression de M. Boullier. Car, comme le rappelle l'ECHA sur son site, l'objectif de Reach est de *« mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques… tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'Union européenne. »*